

Réf ----- PAG/DAAG

Rabat, le

2014

28 FEV. 2017

Décision

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

- Vu le dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le dahir 1-16-134 du 21 Kaada 1437 (25 Août 2016) portant promulgation de la loi n° 39-16 portant modification de la loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le décret n°2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) portant application de la loi 16-09 relative à l'agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu l'organigramme de l'AMEE, tel qu'il a été approuvé par le Ministre chargé des Finances ;
- Considérant la nécessité de service.

Décide

Article 1 : De lancer un appel à candidature interne pour occuper le poste de Directeur du Pôle des Affaires Générales ;

Article 2 : Les agents titulaires ou contractuels de l'AMEE, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Marocaine ;
- Avoir un diplôme d'Ingénieur d'Etat, ou un diplôme supérieur lui permettant d'être classé à l'Echelle de rémunération n°11 ou un diplôme équivalent dans le domaine économique, financier ou en gestion ;
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine public ou privé d'au moins 10 ans dans le domaine Economique et Financier ;
- Avoir exercé la fonction de Chef de Division ou équivalent au moins cinq ans dans l'administration, établissement ou entreprise public et dans le domaine relatif au poste concerné ;
- Avoir une expérience et des compétences dans les domaines suivants :

Le Directeur Général

Saïd MOULINE

1. La Gestion des Ressources Humaines ;
2. La gestion des ressources Financières ;
3. La gestion des marchés publics ;
4. Savoir les techniques de gestion et de suivi d'exécution des projets ;
5. Avoir une expertise dans le domaine de la planification, de communication et la supervise des négociations et gestion des conflits ;
6. Avoir des capacités pour la mise en place de plan des risques et indicateurs de mesure de performances ;
7. Avoir une expérience suffisante dans le domaine de gestion contractuel : **objectifs et résultats** ;

Article 3 : La fiche de poste ci-jointe, définit les missions du poste à pourvoir, les conditions et les compétences exigées.

Article 4 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature accompagnée d'un avis du chef hiérarchique immédiat sur les compétences professionnelles du (de la) candidat(e)
- Un CV ;
- Une proposition du candidat(e) d'un plan d'action ou d'une stratégie de gestion et d'amélioration de la rentabilité du Pôle des Affaires Générales.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont à envoyer à la Direction Générale, avant le **17 MARS 2017** à 16h30.

Article 6 : Le Directeur Général de l'AMEE instituera, par décision, un comité pour la sélection des dossiers des candidats (es) respectant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats(es).

Article 7 : Le/La candidat(e) sélectionnés (ée) pour occuper le poste susmentionné, est nommé (ée) par décision du Directeur Général de l'Agence.

Article 8 : Cette décision est publiée au site web de l'AMEE et celui des services publics www.service-public.ma et affichée à l'AMEE à Rabat et Marrakech.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE